



INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 181 AVRIL 2023

<http://adzrp.e-monsite.com>

adzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

FUITE D'ESSENCE : LA TRANSPARENCE, c'est organiser la RÉUNION PUBLIQUE !

**En l'absence de réponse de L'ÉTAT, l'AEDZRP prend
l'initiative de cette rencontre le :
VENDREDI 21 AVRIL à 18 h 30
salle polyvalente - Mairie de Donges.**



Le 21 décembre dernier, une importante fuite d'essence était détectée sur le bac P 551 de la raffinerie TotalEnergies laissant échapper près de 800 000 litres de produit dans une cuvette de rétention dépourvue d'un système d'étanchéité.

Les habitants de la commune de Donges ont très rapidement pris conscience que la transparence n'était pas la règle d'or et que l'accident du 21 décembre cachait une réalité beaucoup plus

sérieuse et inquiétante.

Les habitants avaient bien été soumis à des fortes concentrations d'émissions de benzène pendant plusieurs jours.

L'AEDZRP a exigé à plusieurs reprises la publication de l'ensemble des données concernant les mesures réalisées dans l'air mais aussi dans l'eau et les sols. Afin de faire la lumière sur cet événement et rassurer la

population, elle a réclamé et exige toujours l'organisation d'une réunion publique initiée par le Préfet et ses services.

A ce jour, cette demande n'a reçu aucun écho.

Et pourtant, dans son premier rapport publié le 10 janvier 2023, Air Pays de la Loire ponctuait sa conclusion en indiquant la publication "prochaine" d'une étude d'impact sanitaire par l'INERIS.

Pourquoi ce silence ? Faut-il en déduire une gêne des autorités ? Avaient-elles la capacité de protéger la population ? Le Plan Communal de Sauvegarde était-il opérationnel ? Quels impacts sur la santé des Dongeois peuvent causer les énormes concentrations de benzène cancérigène et les mousses anti-incendie contenant des PFAS (polluants éternels) se déposant dans les jardins.

Autant d'interrogations auxquelles les habitants attendent des réponses.

Face au silence de l'INERIS, l'AEDZRP a décidé de prendre l'initiative d'une réunion publique à laquelle sont conviés des représentants d'Air Pays de la Loire, du SDIS, de l'Agence Régionale de la Santé, de Santé Publique France, de TotalEnergies, de l'ANSES (organisme qui retient la valeur de 30 µg pour un tel épisode de pollution), ainsi que l'ensemble des élu(e)s de la commune.

CETTE RENCONTRE SE TIENDRA LE:

VENDREDI 21 AVRIL 2023 à 18 h 30 ,

SALLE POLYVALENTE, MAIRE DE DONGES.



YARA: Jusqu'où la complaisance de l'Etat ?

Les non-conformités de l'industriel aux règles environnementales sont nombreuses et connues de toutes et tous: rejets d'azote et de phosphore dans la Loire, émissions de poussières dans l'atmosphère.

La dernière visite d'inspection du 08/02/2022 publiée le 06/03/2022 confirme une nouvelle fois de nombreuses non-conformités nécessitant de la part de l'exploitant des mesures correctives.

➤ Pour une non-conformité majeure (retard de mise en œuvre du PMII (Plan de Modernisation des Installations Industrielles) au niveau du réservoir de stockage d'ammoniac "sud", il est proposé de mettre en demeure l'exploitant de se mettre en conformité.

Cette mesure sera t-elle appliquée, l'exploitant s'étant engagé à réaliser la visite interne du dit-réservoir. Sa façon à lui de gagner du temps. Il dispose d'**un mois** pour faire part de l'ensemble de ses propositions correctives accompagnées **d'un échéancier de mise en œuvre**.

➤ Suite à la fuite d'acide sulfurique du 08/09/2022 au niveau du bac de stockage, l'exploitant a présenté l'état d'avancement des actions définies. Des contrôles ont permis de déterminer l'origine de la fuite au niveau d'une part de la canalisation de soutirage et d'autre part au niveau de la rétention.

Sur ce dernier point, l'inspection des installations classées s'est interrogée sur la dégradation relativement rapide de la double enveloppe. Réglementairement, il est demandé que les rétentions soient étanches aux produits qu'elles pourraient contenir et résistantes à l'action physique et chimique des produits. L'exploitant doit analyser ce point.

Il lui est également demandé d'investiguer sur la fuite constatée sur le deuxième bac de stockage d'acide sulfurique d'une capacité de 300 tonnes. Il doit transmettre à l'inspection des installations classées l'analyse réalisée sur cette incident.

Ajoutons à ce tableau les conséquences de la fuite d'acide phosphorique du 21/07/2022: celle-ci ayant eu lieu en hauteur, une grande partie de l'acide phosphorique a été projetée à l'extérieur de la rétention, l'exploitant doit analyser ce point et préciser les dispositions définies, afin de canaliser les fuites dans la rétention , quelle que soit leur hauteur.

Une nouvelle fois, nous serons attentifs, dans l'intérêt des salariés et des populations, aux réponses de l'industriel. Son mépris pour les règles environnementales, sa stratégie visant à repousser l'exécution d'une mise en demeure mêlés à une trop grande complaisance de l'État mettent en danger la sécurité de toutes et tous.

Mardi 14 mars 2023, le tribunal administratif de Nantes a désavoué l'industriel. Celui-ci voulait faire annuler plusieurs « mises en demeure » parmi celles que lui adresse l'État depuis plus de dix ans pour qu'il arrête de polluer les eaux et l'air à Montoir-de-Bretagne

DES ÉLUS QUI S'AGACENT:



Le sénateur Yannick VAUGRENARD lors de son interpellation du Ministre de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires le mardi 4 avril dernier à l'occasion des séances des Questions orales au Sénat (extraits): "... *Cependant, malgré les nombreux arrêtés préfectoraux de liquidations d'astreintes ainsi que son intégration dans le "plan national de vigilance renforcée" du ministère de la Transition écologique, l'entreprise refuse toujours de se mettre au normes. Pire encore, interrogé lors du salon de l'agriculture cette année, le PDG de Yara France estimait être en mesure de demander à l'État, une dérogation concernant les rejets atmosphériques... Il y a urgence, ce comportement arrogant doit enfin cesser ...*

Dans sa réponse, Bélangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, se contentera de rappeler les mesures déjà prises par l'État, mais sans effets dissuasifs sur le comportement de l'exploitant.



Le coup de gueule du maire de Montoir-de-Bretagne face à Yara

Une délibération de l'agglomération sur le Plan de prévention des risques et du littoral a glissé, hier, vers une question de Philippe Caillaud, conseiller d'opposition de Saint-Nazaire solidaire et écologiste, sur le dossier Yara et des rejets de l'entreprise dans l'eau et dans l'air.

« C'est toujours un dossier qui me préoccupe personnellement, comme les gens de l'environnement proche et les habitants du Sud-Loire. Je considère que ça reste des patrons... J'utilise le terme que David (Samzun) a utilisé une fois, patrons voyous... », a commencé le maire de Montoir-de-Bretagne, Thierry Noguét. Je subis des pressions parce que ça doit déranger. Ça n'enlève en rien mon enthousiasme de continuer le combat pour que cette entreprise se mette aux normes. »

« Faire fléchir l'entreprise »

« Quand le sous-préfet dit que le dialogue s'est amélioré, je suis désolé, il ne s'est pas amélioré », poursuit Thierry Noguét.

Le maire, également vice-président de la Carene, prend l'exemple du dernier comité de suivi de site. « Dès que Yara a pris la parole, on s'est levés et on est partis. Il faut frapper encore plus fort. Je me refuse de faire une manifestation devant Yara. Il faut réfléchir à un mode d'action pour faire fléchir cette entreprise. »



En octobre 2022, le maire de Montoir-de-Bretagne (au premier plan), député, sénateur, maires et élus de la Carene ont participé à une manifestation devant la sous-préfecture.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

L'écu a conclu son propos : « On ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y a des lobbyings de syndicats agricoles. Quand j'entends le directeur de Yara dire qu'en termes de pollution, c'est l'entreprise la plus vertueuse du monde, ça me fait bondir, que grâce à Yara la souveraineté alimentaire de la France est assurée, ça me fait re-bondir... »

Le président de l'agglomération, David Samzun, y est allé de son avis, rappelant la manifestation d'associations et d'élus en octobre 2022. « Je m'étais fait interpeller par le directeur du site qui disait que je racontais n'importe quoi. Je l'ai invité à venir devant notre assemblée. Il n'y

a jamais de son, ni d'image. Je suis prêt à l'inviter, qu'on nous explique que cette entreprise est vertueuse. »

Augmenter les sanctions

C'est aussi au Sénat que le dossier Yara a ressurgi sous la forme d'une question au gouvernement par le sénateur Yannick Vaugrenard. « Lors de certains pics journaliers, le site rejette dans les eaux de la Loire jusqu'à 4 296 kg d'azote au lieu des 175 kg réglementaires – autant que celui dégagé par la consommation d'eau d'une ville de la taille de Nantes 1, 60 kg de phosphore au lieu des 2 kg autorisés... » a énuméré le Nantais à la tribune du Palais du Luxem-

bourg. Son bilan, en matière de pollution atmosphérique est tout aussi sinistre : en 2020, Yara a rejeté plus de 200 tonnes de poussières principalement constituées de particules fines. »

Réponse de Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, évoquant le plan de mise en conformité : « L'avancement de la mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un suivi très attentif. Un nouveau bilan sera réalisé très prochainement. » Pour Yannick Vaugrenard, « il faut que les sanctions soient nettement augmentées pour qu'elles soient efficaces. »

Frédéric SALLE.



MAINTENIR LE BUREAU DE POSTE A DONGES

Ce n'est pas nous qui l'écrivons.

Cette affirmation est celle du groupe LA POSTE publiée dans le journal Ouest France du 26 10 2021. "La proximité, c'est un métier" était-il écrit.

Alors oui, les Dongeoises et Dongeois sont tout à fait dans leur droit de réclamer le maintien du bureau de Poste à Donges.

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2023, le Maire de la commune informait les élu(e)s et en même temps la population tenue à l'écart de tout débat, de la fermeture prochaine du bureau de poste. Décision qu'il regrettait mais à laquelle il fallait s'attendre, ajoutait-il.

L'AEDZRP, usager du service public postal comme l'ensemble des habitants, refuse cet état de fait. C'est pourquoi, elle soutient la prise de position des trois listes d'opposition qui considèrent inacceptable cette décision et décident d'un appel à signer un texte pétition avant l'organisation d'une initiative publique. L'AEDZRP s'adresse au député de la circonscription.

ON NE PEUT PAS DÉLOCALISER LA PROXIMITÉ.

32 400 POINTS DE CONTACT.

249 000 COLLABORATEURS.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ, ÇA SE FAIT SUR LE TERRAIN.

LA PROXIMITÉ, C'EST UN MÉTIER.

**LA POSTE GROUPE**

Lien pour signer la pétition: <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-fermeture-de-la-poste-de-donges-oui-pour-un-service-postal-de-qualit%C3%A9>



ADHÉSION 2023

L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e)s de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.**

Exemple :

- je verse 10 € de cotisation + 15 € de don

- je peux déduire 10 € de mes impôts, mon adhésion me revient à **15 € au lieu de 25 €**

✂.....

Nom : Prénom.....

Adresse:.....

Adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.